

2c2a mag

Juillet 2020

#43

Le magazine de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise



L'économie locale
c'est vous, c'est nous



Sommaire

Vie institutionnelle	p.3
Déchets ménagers : pas d'augmentation des tarifs en 2020	p.3
Déchets ménagers	p.4-5
Nouveau ! Le calendrier 2020 du ramassage des déchets !	p.4
Comprendre sa facture d'enlèvement des ordures ménagères	p.5
Vie du territoire	p.6-7
Le CDIFF 08 se mobilise contre les violences faites aux femmes	p.6
La MDA 08 : un lieu d'accueil et d'écoute des jeunes	p.7
«Nous Argonne» : quatre intercommunalités pour un territoire	p.7
Économie	p.8-9
En cours	
Vie économique du territoire : l'Argonne Ardennaise s'investit	p.8-9
Programme LEADER	p.10-11
De plus en plus de projets soutenus par le programme LEADER	p.10-11
Environnement	p.12-13
Suivi des oiseaux prioritaires de la Zone de Protection Spéciale «Vallée de l'Aisne à Mouron»	p.12
Trame Verte et bleue : merci à tous pour votre participation	p.13
Parc Argonne Découverte	p.14-15
56 097 visiteurs cette année : mission accomplie	p.14
Centre de soins : plus de 200 animaux pris en charge l'année dernière	p.14
Demi-tarif pour tous pendant les vacances de février	p.15
Tourisme	p.16-18
Nouvelle activité : A la recherche de l'avion de Roland Garros	p.16
Les Ch'tis : bienvenue chez nous !	p.16
Visitez Vouziers à la demande !	p.17
Bientôt de nouveaux sentiers de randonnée	p.17
Quand les vacanciers donnent leur avis...	p.18
Logements à louer	p.19

Les actualités des services et du territoire, c'est sur

www.argonne-ardennaise.fr

et

 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

2C2A mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - 2c2a.com

Directeur de publication : Francis Signoret, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication

Crédits photos : 2C2A, sauf mention - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190



Édito

C'est une période particulière que nous avons vécue. Vu du mois de juillet, le confinement est derrière nous, mais qui sait ? Nous avons dû nous adapter, changer notre façon de vivre, de communiquer, de travailler, de consommer. Le secteur économique a été durement touché et les élus se sont mobilisés pour trouver des solutions face à la crise.

Le consommer local est revenu au cœur du débat et c'est un bien car notre territoire est riche d'entreprises, de commerces et d'artisans, dont l'importance n'est plus à démontrer. Les élus de l'Argonne Ardennaise ont fait le choix de soutenir l'économie locale et ses acteurs au plus près. Divers dispositifs ont été engagés avec un effet immédiat pour ceux qui y souscrivent.

Les agents aussi sont restés mobilisés sur le terrain, au siège ou à la mairie, au Parc Argonne Découverte, aux services techniques ou chez eux en travail à distance. Le service public a été maintenu au maximum de ce qui était possible et je tiens à tous les en remercier.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Francis SIGNORET,

Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise



© Photo : Jonathan PREFAUT

Confinée ou sur le terrain, l'intercommunalité a

Avec le confinement et les risques de contagion, les travailleurs en Argonne Ardennaise, comme sur l'ensemble du territoire français, ont dû s'adapter, travailler différemment, en présentiel ou à distance. Les agents et élus de la Communauté de Communes n'ont pas échappé à cette règle.

Les collectivités territoriales ont une obligation de service public, mais face à ces conditions inédites, il a fallu organiser les modalités de fonctionnement des services en assurant un service public recentré uniquement sur les missions « essentielles », en limitant la propagation du virus au sein des établissements de la collectivité et en protégeant les agents en activité contre ce risque.

Les mesures barrières appliquées au sein des établissements

L'accueil au public a été fermé, sauf urgence absolue. En prévision de ce cas, des panneaux de protection en plexiglas et des marquages au sol ont été apposés.

Le nombre d'agents en présentiel en même temps sur un site a été limité et les interactions limités au strict nécessaire et à bonne distance.

Les sites concernés ont fait l'objet de nettoyages renforcés : désinfection des poignées, des rampes, des interrupteurs, des bureaux occupés, des sanitaires...

Du gel ou de la solution hydroalcoolique, en plus du lavage régulier de mains, a été prévu pour chacun.

En complément, des lingettes désinfectantes ou solution désinfectante ont été mises à disposition pour le nettoyage régulier de l'espace de travail, téléphones, poignées, interrupteurs, parapheurs

Pour les agents dont le poste le permettait, le travail à distance

a été instauré avec recours aux outils de partage informatique, visio conférence...

Les équipes de terrain

Les services suivants ont continué leurs missions quotidiennes sur le territoire :

- déchets ménagers : maintien de la collecte des ordures ménagères résiduelles, maintien de la collecte sélective à Valodéa et entretien en mode réduit des déchèteries (qui ont été temporairement fermées au public jusque fin avril),

- Parc Argonne Découverte : nourrissage des animaux et entretien minimal des enclos,

- entretien dans les locaux recevant des agents,

- instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes.

La direction ainsi que certaines fonctions supports (accueil, comptabilité, ressources humaines et soutien économique aux entreprises) étaient également présents sur site.

En cas de besoin, d'autres services se tenaient également prêts à intervenir sur le terrain.

Les élus aussi se sont adaptés

Dans ce contexte sanitaire, l'élection des maires des conseils municipaux élus au 1^{er} tour a été décalé à fin mai. En parallèle, le second tour des élections municipales, prévu initialement le 22 mars a été reporté au 28 juin. Par conséquent, cela a reporté le renouvellement du Conseil Communautaire qui a lieu le 17 juillet. Le mandat du pré-

sident, des vice-présidents, des membres du bureau et des élus représentant la Communauté de Communes a donc été automatiquement prolongés jusqu'à cette date.

Néanmoins, la tenue d'un Conseil Communautaire avec 123 délégués sur le fonctionnement classique n'était pas envisageable. C'est pourquoi le législateur a permis des délégations supplémentaires au Président le temps de la crise sanitaire. Ces décisions ont été partagés par l'ensemble des vice-présidents et ont fait l'objet d'une information à l'ensemble des conseillers communautaires.

Dans ce contexte, les élus sont restés mobilisés. Le Président et les vice-Présidents ont échangé en audioconférence, puis en présentiel quand la situation l'a à nouveau permis. Des commissions de travail ont été saisies et un bureau communautaire a pu se réunir le 15 juin dernier. Ceci a permis à la fois la gestion des affaires courantes et la mise en œuvre d'actions rapides pour accompagner le territoire pendant la crise sanitaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes, et notamment son Président, étaient présents et actifs dans les différents groupes de travail qu'ils soient préfectoraux sur la gestion de la crise sanitaire ou régionaux sur le développement économique.

Mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : un nouvel outil pour le développement du territoire

La Communauté de communes vient de signer, avec les services de l'État, une convention visant à encourager le développement de projets structurants pour le territoire, ainsi que de nouvelles aides immobilières à destination des propriétaires.

S'appuyer sur l'existant

L'ORT vient s'appuyer sur des actions ou projets déjà engagés sur le territoire : les dispositifs d'aide aux particuliers et aux entreprises (aides à l'habitat, à la réfection des locaux commerciaux, aux projets immobiliers d'envergure...), projets mobilité, urbanisme, aménagements de maisons de santé pluri-professionnelles, Maison des services... Ces derniers concourent à l'éligibilité du territoire à ce dispositif, qui vient en complément et élargit les offres d'aides.

Qu'est-ce que l'ORT ?

L'objectif est de favoriser la requalification des centres-bourgs du territoire, avec un volet immobilier important, concernant le bâti existant, qu'il soit d'habitation, à vocation commerciale ou artisanale.

Cela vise, tout en s'inscrivant dans le projet global de territoire, à adapter l'offre immobilière à la demande et à moderniser le parc immobilier. Cet outil législatif (voir par ailleurs) permettra au territoire d'améliorer son attractivité, de lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, tout en encourageant la mixité sociale, l'innovation et le développement durable.

Où s'applique-t-elle ?

La convention délimite d'une part un périmètre de stratégie territoriale (en ce qui nous concerne, ensemble du périmètre administratif de la communauté de communes) et d'autre part des secteurs d'intervention. Ces secteurs comprennent obligatoirement le centre-ville de la commune principale de l'intercommunalité signataire. Il est également possible d'y ajouter un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres. Les élus ont donc fait le choix d'y inclure les anciens chefs-lieux de canton, ce qui permet de s'appuyer sur le maillage du territoire en restant cohérent avec la volonté de travailler autour de l'attractivité des centres-bourgs et avec la stratégie globale de développement territorial. Les communes bénéficiant des mesures du dispositif sont donc Bairon et ses environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers.

Concrètement, que fait l'ORT ?

La signature d'une ORT apporte des avantages concrets et immédiats, sous forme de nouveaux droits juridiques et fiscaux. On peut notamment citer le dispositif Denormandie, qui accorde des exonérations fiscales dans

FOCUS SUR LE CADRE LÉGISLATIF

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), fut créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN). C'est un outil d'amélioration et de développement de l'attractivité des centres-bourgs. L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'État et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

le cadre de l'amélioration des logements (voir page suivante) ou encore la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension, au cas par cas, de projets commerciaux périphériques. La finalité du Denormandie étant bien de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville. La durée d'une convention ORT est fixée à 5 ans minimum.

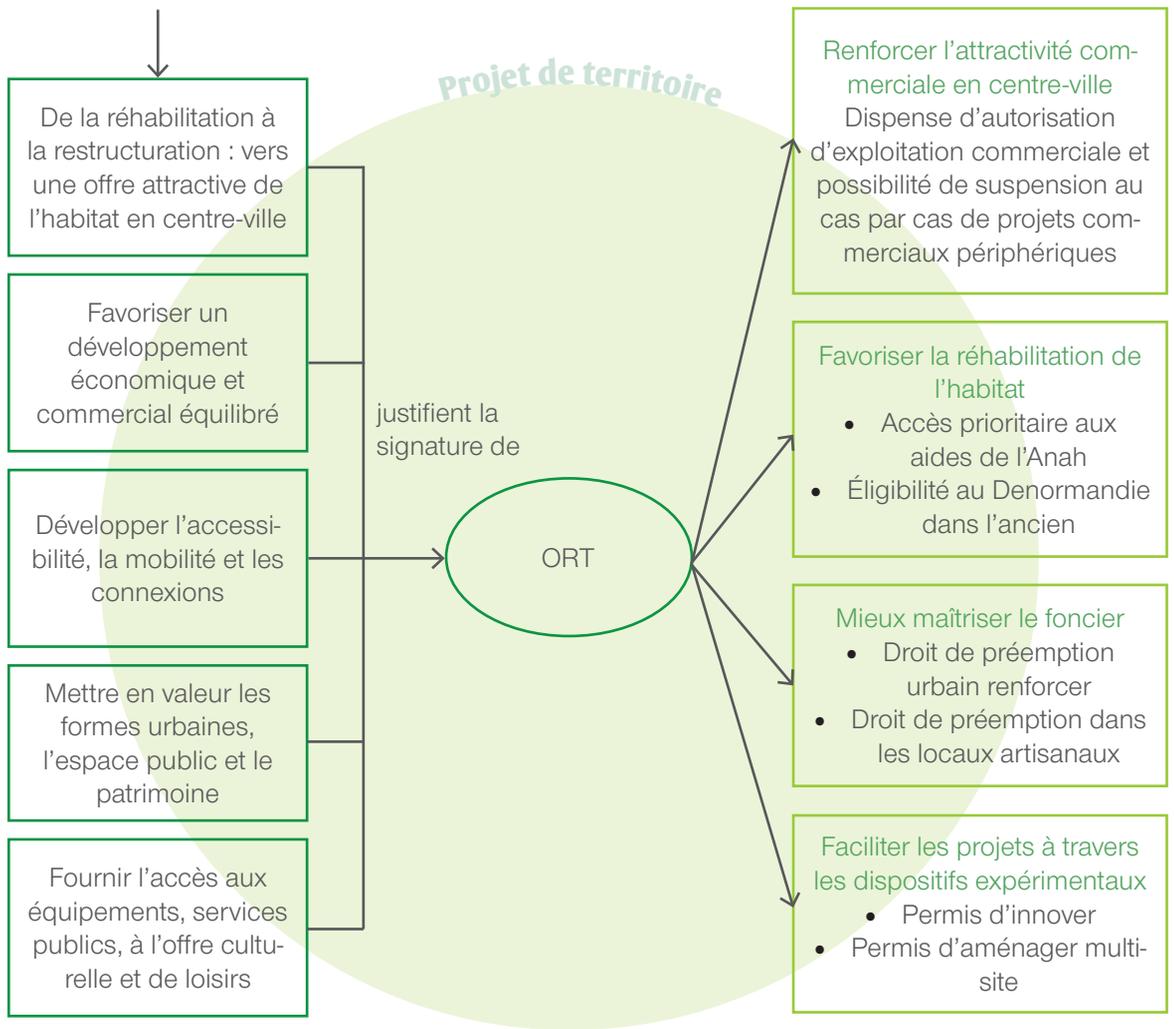
Quelques exemples de projets menés sur le territoire :

- aménagement de la boulangerie de Machault
- dispositif toitures/façades (voir page 27)
- accompagnement de Dynamic Argonne
- dispositifs ACCOR et Immobilier d'entreprise (voir page 9)
- Mobil'Argonne (Rézo Pouce, bornes de recharge véhicule électrique...)
- requalification des centres bourgs de Buzancy, Vouziers, Grandpré
- MAMI de Bairon et ses environs



Les 5 axes de travail des actions engagées sur le territoire

Nouveaux dispositifs débloqués par la signature de l'ORT



Focus sur les mesures de défiscalisation de la loi Denormandie

1

J'achète un bien dans une commune éligible au dispositif

Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers.

2

Je réalise des travaux d'amélioration

Les travaux doivent représenter **25% du coût total** de l'opération (achat + travaux). Sont éligibles :

- création de surfaces habitables nouvelles
- modernisation, assainissement ou aménagement de surfaces habitables
- travaux d'amélioration énergétique

3

Je loue mon bien en longue durée et je fais des économies d'impôts

- Je loue **6 ans**, je déduis **12%** du montant total de l'opération.
- Je loue **9 ans**, je déduis **18%** du montant total de l'opération.
- Je loue **12 ans**, je déduis **21%** du montant total de l'opération.

Exemple de réduction d'impôts pour l'achat d'un bien de 150 000 € plus 50 000 € de travaux

Loué 6 ans	Loué 9 ans	Loué 12 ans
		
24 000 € soit 4 000 € par an	36 000 € soit 4 000 € par an	42 000 € soit 3 500 € par an

Crise du coronavirus : les mesures de soutien à l'économie locale

Exceptionnelle à plus d'un titre, la crise sanitaire de ce début d'année a frappé durement les entreprises du territoire. Tout au long de l'épidémie, la Communauté de Communes s'est mobilisée avec ses partenaires afin de mettre en place des solutions.



Coordination locale

Dès le démarrage de la crise, des échanges réguliers entre l'intercommunalité, la Sous-préfecture de Vouziers, le club d'entreprises VOIR et l'association Dynamic Argonne ont été mis en place. Une opération de prise de contacts téléphoniques a été réalisée et l'organisation de remontées d'information du terrain a été organisée.

Fonds Résistance

Dès le début du confinement, la Communauté de Communes s'est investie dans la mise en place d'un fonds spécifique dit « Fonds Résistance » piloté et coordonné par la Région Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, les départements et l'ensemble des intercommunalités.

Le point de départ de ce fonds était de répondre aux besoins de trésorerie des petites structures qui ne pouvaient pas bénéficier des autres dispositifs mis en place par l'État et la Région. C'est un fonds de dernier ressort, sous forme d'avance remboursable avec un différé de remboursement d'un an.

Chaque structure apporte 2 € par habitant. Localement, l'Argonne Ardennaise injecte donc

34 000 € au total sur le territoire, et s'est fortement investie durant la période de confinement. Ce sont les services intercommunaux qui ont le rôle de pré-inscrire les dossiers.

Un comité d'engagement se réunit de façon hebdomadaire. Il est à noter néanmoins que peu de dossiers ont été montés. Il est fait le lien avec une crainte des entreprises les plus fragiles de s'endetter encore davantage.

Nouvelle aide locale de solidarité Covid-19

Afin d'aider les plus petites entreprises, qui ont vu leur activité s'effondrer du fait de l'épidémie de coronavirus, l'Argonne Ardennaise a décidé début juin d'apporter une « aide locale de solidarité Covid-19 » complémentaire aux deux volets du Fonds de solidarité mis en place par l'État et les Régions.

L'aide du premier volet du Fonds de solidarité couvre la perte de chiffre d'affaires de l'entreprise des mois concernés. L'aide du second volet du Fonds de solidarité est un soutien complémentaire apporté à certaines entreprises selon leur taille et leur situation.

Ce fonds est accessible aux structures les plus impactées, ayant notamment fait l'objet

d'une fermeture par décision administrative ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%.

L'aide locale de solidarité Covid-19 est calculée sur la base du ou des montants d'intervention de l'État et de la Région Grand Est. Elle est égale à la somme des montants perçus par l'entreprise au titre de chaque volet du Fonds de solidarité (sur un ou plusieurs mois), plafonnée à :

- 1 000 € par entreprise pour le premier volet,
- 2 000 € par entreprise pour le second volet.

L'enveloppe globale, financée exclusivement par l'intercommunalité est estimée à 300 000 €.

La 2C2A projette de mettre en place une opération de relance économique en offrant des bons d'achats aux habitants, à faire valoir dans les entreprises ayant subi de plein fouet la crise. Une réflexion est en cours sur ce sujet.

Report et annulation de loyers

Des reports de loyers ont été appliqués aux entreprises locataires de la Communauté de Communes à savoir Le Rideau Métallique, STPM, Arden'Alu et l'entreprise WALOR. Début juin, il a été décidé d'annuler deux mois de loyers à chacune.

Le soutien économique : une histoire de compétence

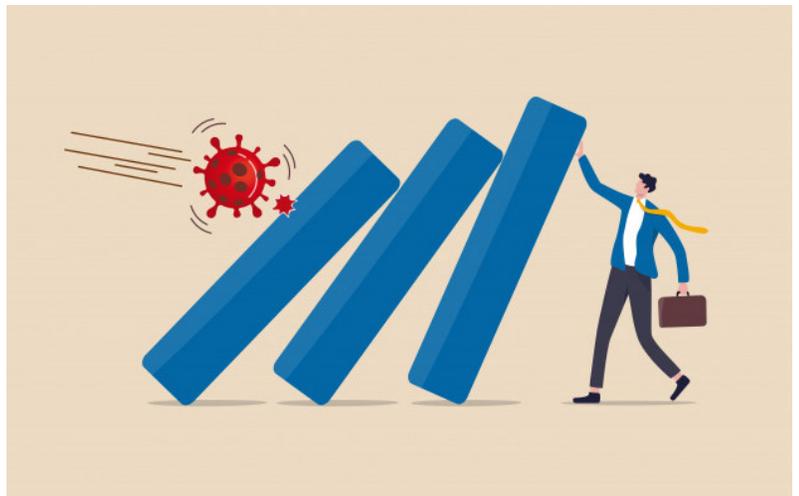
Au niveau européen, les aides aux entreprises sont par principe de base interdites. Néanmoins certaines aides sont considérées comme compatibles avec le marché intérieur. Différents règlements d'exemption précisent le cadre général pour la mise en place d'aides au niveau de chaque pays membre. Le but est d'orienter et de soutenir les économies de façon coordonnée.

A son niveau, l'État français définit le cadre général de sa politique nationale en matière de développement économique. Depuis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), troisième acte de la décentralisation, la compétence développement économique a été bouleversée dans sa gouvernance : les régions et intercommunalités sont désormais principalement à la manœuvre.

La Région est chef de file en matière d'aides aux entreprises, c'est-à-dire qu'elle coordonne les aides à l'échelle régionale. Les intercommunalités comme l'Argonne Ardennaise ne peuvent mettre en place des aides aux entreprises qu'à condition que la Région les y autorise. Ces aides devront nécessairement s'inscrire dans un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Crise Covid-19 : aides nationales et régionales

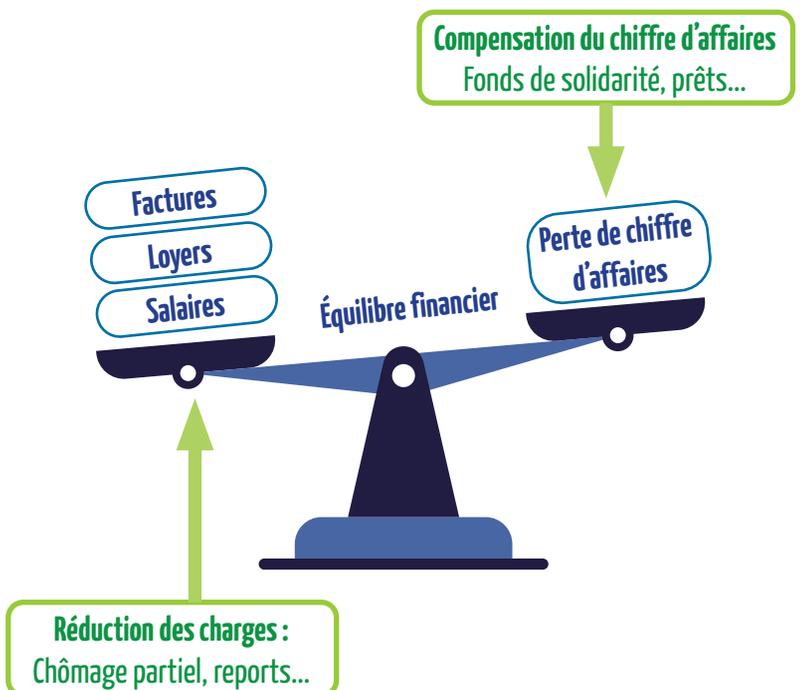
Au regard de la crise engendrée par le Covid-19, un régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises a été mis en place. L'État français et les Régions se sont mobilisés directement en première ligne. Une batterie de mesures a été prise. Ces mesures évoluent avec la crise. L'objectif de ces mesures est de permettre à un maximum



© Photo : Freepik

de structures de parvenir à un équilibre financier et limiter les pertes. Deux axes principaux : des dispositifs visant à réduire les charges et des dispositifs visant à pallier les problèmes de trésorerie.

Les principaux dispositifs mis en place sont le chômage partiel, le Fonds de solidarité, le report de cotisations sociales et fiscales, le report de charges eau/gaz/électricité, le report de loyers, le prêt garanti par l'État, Prêt Rebond, etc.



L'accompagnement local, clé de voûte du soutien à l'économie

La crise sanitaire du COVID-19 et son impact important sur l'économie locale a néanmoins permis de mettre en lumière l'importance du réseau d'accompagnement des entreprises, artisans et commerçants du territoire. Durant cette période, l'association Dynamic Argonne a joué un rôle important auprès des entrepreneurs.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes soutient et accompagne les acteurs économiques, dans l'objectif d'animer et de dynamiser le territoire de l'Argonne Ardennaise. C'est en ce sens qu'un partenariat a été noué début 2019, dans l'objectif d'aider l'association Dynamic Argonne (anciennement UCIA) à se structurer.

Proximité et réactivité

Dès le démarrage de la crise, des échanges réguliers entre la Communauté de communes, la Sous-préfecture de Vouziers, le club d'entreprises VOIR et Dynamic Argonne se sont tenus, afin de suivre la situation en temps réel.

Les membres actifs de l'association ont rapidement décidé de mettre en place une opération de contact téléphonique auprès des acteurs économiques de l'Argonne Ardennaise, en partenariat avec le service développement économique de la Communauté de Communes. Ils ont ainsi partagé leur expérience en tant que chefs d'entreprise et relayé toutes les informations utiles auprès des acteurs écono-



Créé durant la crise sanitaire sur la page Facebook de Dynamic Argonne, le hashtag #Nenousoubliezpas a rappelé à tous l'importance de soutenir les commerces locaux et de limiter les achats sur internet.

miques locaux.

En complément, les membres bénévoles de Dynamic Argonne se sont fortement mobilisés et investis pour mettre en place des actions de communication et soutenir les acteurs du territoire : création du site dynamicargonne.fr, publications sur les réseaux sociaux, montages vidéo, distribution de moyens de protection en lien avec les chambres consulaires notamment.

L'association s'est également positionnée comme interface avec les pouvoirs publics. Elle a diffusé un questionnaire et a exposé son analyse de la situation économique du territoire aux re-

présentants de la Communauté de communes.

Agir sur le long terme

L'Argonne Ardennaise compte sur Dynamic Argonne et ses membres pour poursuivre leur engagement et organiser de futures animations économiques sur le territoire. Afin de soutenir ces actions et inciter au « consommer local », l'intercommunalité a décidé de débloquer une somme de 10 000 €.

Le projet d'organiser un événement durant le mois d'août est à l'étude, dans un contexte de faisabilité incertain du fait des contraintes toujours en vigueur à l'heure de la rédaction des présentes lignes.

Consommer près de chez soi ? Facile avec mescoursesenardennes.fr

En lien avec la Chambre économique des Ardennes, le Conseil Départemental des Ardennes a lancé durant la période de confinement la plateforme numérique www.mescoursesenardennes.fr. Ouverte au départ aux commerces de première nécessité, cette place de marché numérique est destinée à faciliter les

échanges entre consommateurs d'un côté, et producteurs, commerçants, artisans de l'autre. Le Département assure la mise en place de la plateforme et son fonctionnement pour une durée d'un an.



MES COURSES
EN ARDENNES .FR

Les aides financières aux entreprises

Permettre aux entreprises locales de renforcer leur attractivité et de se développer, donner envie à d'autres de s'installer chez nous, soutenir celles qui souffrent de la crise... ces aides financières sont disponibles sur le territoire.



Concerne les travaux et aménagements nécessaires au maintien ou au développement de l'activité, mais également l'acquisition de matériel hors simple renouvellement.

Nature de l'aide : subvention

Section : investissement

Taux : 30% des dépenses éligibles

Montant minimum de dépenses éligibles à réaliser par l'entreprise : 3 333 €

Subvention minimale : 1 000 €

Subvention maximale : 12 500 €



Concerne les investissements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement de l'activité (travaux, aménagements, modernisation, réhabilitation), hors acquisition de terrain.

Nature de l'aide : subvention

Section : investissement

Taux : 7% des dépenses éligibles

Montant minimum de dépenses éligibles à réaliser par l'entreprise : 142 857 €

Subvention minimale : 10 000 €

Subvention maximale : 50 000 €



La Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes et l'Argonne Ardennaise, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire et qui ne trouvent pas de solution de trésorerie.

Entreprises : de 5 000 € à 10 000 €

Associations : de 5 000 € à 30 000 €

Afin d'aider les plus petites entreprises, qui ont vu leur activité s'effondrer du fait de l'épidémie de coronavirus, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise apporte une « aide locale de solidarité Covid-19 » complémentaire aux deux volets du Fonds de solidarité mis en place par l'État et les Régions.

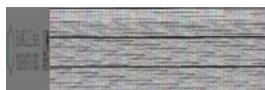
L'aide est calculée sur la base du ou des montants d'intervention de l'État et de la Région Grand Est. Elle est égale à la somme des montants perçus par l'entreprise au titre de chaque volet du Fonds de solidarité (sur un ou plusieurs mois), plafonnée à :

1 000 € par entreprise pour le premier volet,

2 000 € par entreprise pour le second volet.



L'Europe s'invente chez nous



Afin de connaître les conditions d'éligibilité à ces offres, contactez le service Développement économique !

Le service Développement économique de l'Argonne Ardennaise vous accompagne et vous conseille concernant :

- Création/reprise d'entreprise/développement
- Assistance locale & personnalisée
- Aide à la recherche de dispositifs d'aide
- Aide à la recherche de locaux professionnels
- Mise en réseau avec les acteurs locaux (Ardennes développement, Chambres consulaires, etc.)

Contactez-nous !

Germain HERBINET

Animateur économique

07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85

economie@argonne-ardennaise.fr

Vos Maisons de Services au Public (MSAP) fêtent leur 10 ans !

Les MSAP : pour quoi faire ?

Les portes des Maisons de Services au Public (anciennement dénommées Relais de Services Publics) ont ouvert le 1er avril 2010.

Elles sont issues d'un partenariat avec la Préfecture des Ardennes, mais aussi avec l'ADIL, la CAF, la CPAM, la CRAM, la MDPH, la MSA, Pôle Emploi et l'UDAF. L'objectif était de permettre à la population d'avoir accès à un service public de proximité, complet, confidentiel et gratuit, dans chaque chef-lieu d'ex-canton, sachant que les services publics et assimilés avaient quitté peu à peu le milieu rural.

Deux MSAP ont donc été implantées en Argonne Ardennaise : l'une au Centre Polyvalent Rural de Vouziers et la seconde en itinérance, une demi-journée par semaine dans les bourgs-centres. Deux agents se relayaient alors sur le terrain à raison de 24 heures d'ouverture pour chacune des maisons.

Une MSAP "fixe"...

En termes de fréquentation, la MSAP de Vouziers est passée de 1 109 visites en 2010 à 3 367 en 2019, soit un peu plus de 200% en 10 ans !

C'est ce qui a justifié que, depuis 2018, la Maison de Vouziers ouvre ses portes à raison de 35 heures par semaine.

...une autre en "Itinérance"

L'objectif recherché de tourner dans chaque ancien chef-lieu

était de réduire les inégalités, sociales et territoriales, d'accès aux services pour la population de ce territoire rural, en mettant en place un maillage pertinent.

La MSAP en itinérance a connu une fréquentation modeste, avec 4 rendez-vous par semaine en moyenne, de 2010 à 2013.

En 2014, devant ce constat, vos élus ont fait le choix de maintenir néanmoins un service de proximité sous la forme du service à la demande. Depuis 2015, c'est donc l'utilisateur qui demande à notre animatrice de la rencontrer, généralement en mairie de la commune de résidence.



En 2015, «l'itinérance» devient «à la demande»

Malgré un démarrage timide en 2015 (7 déplacements seulement), la Communauté de Communes a fait le pari de s'appuyer sur un réseau d'ambassadeurs. Des acteurs locaux (associations, professions libérales, assistantes sociales, ...) ont été invités à découvrir (ou redécouvrir) le service de manière à en informer le public auprès duquel ils interviennent. Grâce à ce réseau, la MSAP à la demande a enregistré une hausse de la

fréquentation de 107 % (201 visites en 2019).

Les MSAP en cohérence avec la stratégie politique

En mars 2014, le Conseil Communautaire a validé le schéma d'organisation des services. Ce programme est décliné 9 axes dans le projet stratégique de développement du territoire. L'axe 5 « Services Publics » comporte l'objectif stratégique suivant : « Restructurer les Relais de Services Publics » de manière à assurer une meilleure efficacité globale du dispositif communautaire.

En 2016, la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » a été intégrée aux statuts suite à la loi NOTRe; en parallèle, le projet de territoire qui comprend un volet « Accès aux services » a été adopté. A cette occasion, le principe du fameux réseau d'ambassadeurs a été mis en place.

La dernière évolution date de 2019 lorsque les services des MSAP ont également intégré le Contrat Local de Santé car elles permettent aux usagers d'accéder à leurs droits notamment en matière de santé.

Aujourd'hui, les MSAP accueillent, conseillent et accompagnent dans leurs démarches plus 3500 personnes par an sur le territoire.



Claudie et Céline vous accueillent:

- Centre Polyvalent Rural

2 rue de l'Agriculture à VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h

- Service à la demande

Du lundi au vendredi de 13h à 17h

Un seul numéro de téléphone : 03.24.30.47.67



L'hépatite : une maladie répandue et pourtant mal connue

La Journée mondiale contre les hépatites, le 28 juillet, est l'occasion d'intensifier les efforts internationaux de lutte contre cette maladie, d'encourager l'engagement des individus, des partenaires et du grand public. Zoom sur une maladie parfois méconnue.

A, B, C, D, E

Une hépatite, c'est quoi ?

Une hépatite est une inflammation qui perturbe le fonctionnement du foie. Si elle est provoquée par un virus, on parle d'hépatite virale. Il existe plusieurs virus, entraînant différentes formes d'hépatites : en France, les plus répandus sont les virus A, B, C, D et E. Certains médicaments, des substances toxiques ou une consommation excessive d'alcool peuvent aussi provoquer une hépatite.

Les hépatites virales se nomment par des lettres de l'alphabet. Parmi elles, les plus fréquentes sont l'hépatite virale de type C, puis la B, puis la A, la D (ou delta) et enfin l'hépatite E. Les virus B et C provoquent des hépatites qui guérissent parfois spontanément en phase aiguë, mais qui peuvent devenir chroniques. L'hépatite A guérit spontanément après avoir provoqué une grande fatigue, et ne devient jamais chronique.

Cette maladie peut évoluer spontanément vers la guérison ou progresser vers la fibrose, la cirrhose ou le cancer du foie.

Modes de transmission des 3 principales hépatites

Les différentes hépatites et les modes de transmission :

L'hépatite A s'attrape en consommant de l'eau non potable ou des aliments contaminés. Le virus se transmet par les selles. La maladie, souvent sans gravité, guérit en quelques semaines et n'évolue jamais vers une hépatite chronique. Un vaccin existe, il est conseillé pour les professionnels de santé et les personnes qui voyagent dans certains pays. On enregistre 1.4 million de cas chaque année dans le monde.

L'hépatite B se transmet par les relations sexuelles et par le sang de la mère à l'enfant. Le virus B peut entraîner, dans de rares circonstances, une hépatite aiguë sévère. En France, 3 millions de personnes ont été en contact avec le virus. Dans 90% des cas, l'organisme l'élimine naturellement. Chez un adulte sur dix, l'hépatite B évolue vers une forme chronique, ce qui concerne 300 000 personnes en France. Un vaccin contre l'hépatite B est disponible : il est recommandé.

L'hépatite C se transmet par le sang. Deux personnes sur dix guérissent spontanément, mais la maladie devient chronique pour les huit autres. Si l'hépatite C n'est pas connue ou pas traitée, une cirrhose se développe dans 20 % des cas. En France près de 200 000 personnes sont actuellement atteintes par le virus de l'hépatite C, mais une personne sur deux ne le sait pas, d'où l'importance de se faire dépister. Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.

Chiffres clés

A l'échelle mondiale, les risques hépatiques représentent un risque majeur pour la santé avec près de 1.4 million de décès enregistrés chaque année et des centaines de millions de personnes touchées par cette affection chronique.

En France, on estime que 150 000 personnes ignorent être porteuses du virus de l'hépatite B et 75 000 de celui de l'hépatite C.



LE CAARUD : CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR LES USAGERS DE DROGUES

Le CAARUD s'inscrit dans une mission de santé publique. Il est basé sur l'anonymat et la gratuité. Les permanences délocalisées à Vouziers ont lieu rue Henrionnet les mardis de 14h à 16h. Il existe aussi un accueil fixe à Charleville-Mézières (5bis rue impasse Louis Gabriel) les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 16h. Ces accueils proposent :

- accueil inconditionnel
- conseils personnalisés de réduction des risques (produits et modes de consommation)
- matériel de réduction des risques (kit d'injection, rouleta paille, sérum physiologique, pipe à crack, préservatifs)
- information, orientation, accompagnement vers les droits sociaux
- programme d'échange de seringues (automates pharmacies, accueil des urgences de Vouziers...)
- travail de proximité (rue, visite à domicile, permanences)
- tests rapides d'orientation diagnostique du VIH et du VHC
- Fibroscan (dépistage de la fibrose du foie)
- Médiation
- Consultation en addictologie

Programme LEADER : découvrez les projets soutenus !

Dans le cadre du programme LEADER, le Groupe d'Action Locale a rendu un avis favorable pour cinq nouveaux projets lors de ses comités de programmation, depuis décembre 2019.

« Maison de Santé pluriprofessionnelle de Vouziers »

Porteur : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Fiche action : Bien vieillir

Lieu : Vouziers

Descriptif : Afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé, d'améliorer la prise en charge des patients et l'exercice coordonné, une vingtaine de professionnels se sont regroupés pour réaliser un projet de santé et permettre la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Vouziers. Le projet immobilier est porté par la Communauté de Communes en lien avec les professionnels de santé.

« Pôle de développement sportif Syrienne »

Porteur : Rugby Club de Vouziers

Fiche action : Animation pour favoriser le lien social

Lieu : Vouziers

Descriptif : Le Rugby Club Vouziers, comme plusieurs associations sportives locales, rencontre des difficultés pour accueillir ses moments conviviaux et ses formations dans de bonnes conditions. Afin de créer un vrai lieu de vie du club, un lieu de formation et un lieu ouvert aux autres associations sportives, le Rugby Club Vouziers souhaite construire un bâtiment à côté du terrain de rugby. Ce lieu permettra également de créer une dynamique d'animation sportive locale et de générer des projets interassociatifs.

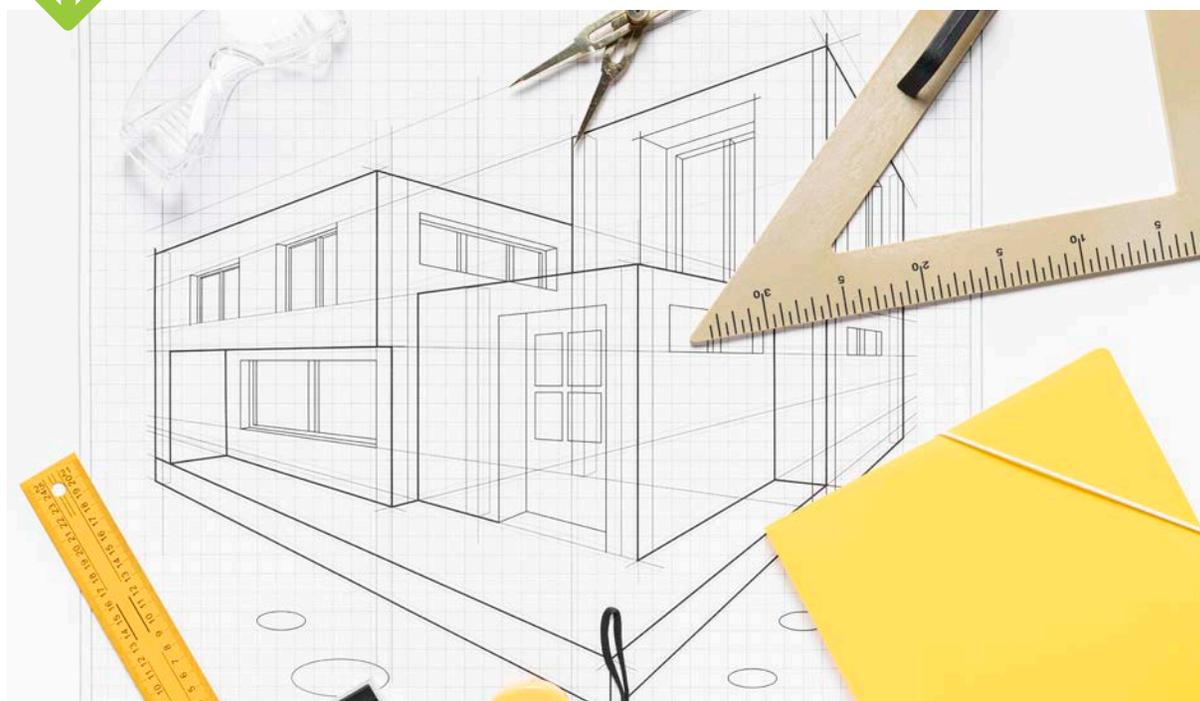
« Extension des locaux du centre social FJEPSC La Passerelle »

Porteur : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Fiche action : Animation pour favoriser le lien social

Lieu : Vouziers

Descriptif : Le développement d'actions de la part du FJEPSC La Passerelle est aujourd'hui limité par les contraintes en termes de locaux. Plusieurs de ces actions s'inscrivent dans un travail collaboratif entre la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et le FJEPSC La Passerelle. Afin de permettre un développement de politiques publiques complémentaires, notamment liées à la santé et à la mobilité, sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, la Communauté de Communes réalisera la rénovation et l'extension des locaux existants appartenant à la Ville de Vouziers.





« **Rénovation d'une maison dans le but de créer un meublé de tourisme 4 étoiles** »

Porteur : Charles-André BESTEL

Fiche action : Tourisme

Lieu : Bairon et ses environs

Descriptif : Monsieur BESTEL souhaite créer un gîte haut de gamme pour 4 personnes en rénovant une maison familiale située en centre-bourg de Le Chesne, près du canal. Cet hébergement 4 étoiles alliera le caractère ancien du bâti et des matériaux, à la modernité des équipements et de la décoration. M. BESTEL projette de promouvoir les offres et produits locaux.

« **Lodge Mon P'tit Lapin** »

Porteur : Jacques LAHAYE

Fiche action : Tourisme

Lieu : Montgon

Descriptif : M. et Mme LAHAYE sont propriétaires d'un Double Kota Finlandais "Gîte Les Lapinous" dans la vallée des écluses. Afin d'élargir et de compléter leur offre, ils souhaitent créer un deuxième logement insolite différent du premier et de ce qui existe sur le territoire. Cet hébergement touristique sera lui aussi synonyme de nature et de bien-être. M. et Mme LAHAYE souhaite valoriser le territoire et les produits artisanaux.

Coline DALIMIER
Chargée de mission LEADER
03 24 30 23 94
leader@argonne-ardennaise.fr

APPEL À NOUVEAUX PROJETS

Vous avez une idée, un projet lié au bien vieillir, à l'animation/lién social, à la mobilité, au tourisme ou à l'économie ? Le programme LEADER peut vous accompagner et vous financer ! En effet, des fonds sont encore disponibles. Appelez-nous !

NOUVEAU : Un sentier de découverte du Vieil-Étang de Bairon



©Photo : Aurélien MUSU

habitats variés : forêt, roselière et eau libre, où l'on peut observer Foulque macroule, Grèbe huppé, Canard souchet, Héron cendré et Grande Aigrette. Les lieux abritent également des grenouilles, poissons, chauves-souris, libellules, papillons et autres couleuvres remarquables. Il faut juste faire bien attention à ne pas déranger les animaux !

Cette création est une invitation à passer encore plus de temps sur le site de Bairon, qui est l'un des pôles touristiques de l'Argonne Ardennaise. Elle préfigure également le futur réseau de sentiers de randonnées qui seront aménagés prochainement.

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, ses partenaires (VNF, CD08) et ses financeurs (Etat, Europe FEDER) ont créé ce sentier de découverte pour permettre au plus grand nombre d'observer les oiseaux et tous les animaux qui vivent sur place.

En plus d'un fléchage complet, des panneaux pédagogiques aident à mieux connaître le site, ses espèces remarquables, son histoire, et les enjeux liés à sa gestion.

Au départ de la digue intermédiaire, le circuit s'étend sur 4,5km (1h30 environ). Il traverse des



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2CZA est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER.



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Contactez-nous !

Aurélien MUSU
 Coordinateur Natura 2000
 03 24 71 59 93
 06 37 73 33 18

L'Argonne Ardennaise reconnue "Territoire engagé pour la Nature"

Depuis sa création, l'Argonne Ardennaise prend en compte, défend et s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel pour élaborer sa politique de développement local. Cette orientation stratégique a abouti à sa reconnaissance comme «Territoire Engagé pour la Nature» par la Région Grand-Est, l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'Eau. Notre territoire figure parmi les 4 premiers à en bénéficier dans le Grand-Est.

Cette initiative a pour but de soutenir et d'amplifier les dynamiques en cours sur nos territoires, afin d'engager durablement et efficacement les collectivités en faveur de la biodiversité. La Communauté de Communes sera accompagnée dans cette démarche durant les 3 prochaines années.



Explorez les sites Natura 2000 jusqu'à l'automne !



©Photo : Aurélien MUSU

Le confinement et les mesures sanitaires imposées au printemps ont entraîné le report des sorties de découverte des 6 sites Natura 2000 de l'Argonne Ardennaise. En accord avec ses partenaires, la Communauté de Communes a fixé un nouveau calendrier, en veillant à ne pas perturber la faune ni les activités humaines qui s'y déroulent.



REGROUPEMENT DES
NATURALISTES
ARDENNAIS



Balades commentées :

- **Vendredi 21 août à 20h à Coucy** : Nuit de la chauve-souris (avec le ReNArd)
- **Dimanche 6 septembre à 9h à Thugny-Trugny** : Découverte des Prairies de la Vallée de l'Aisne (avec le ReNArd)
- **Mercredi 7 octobre à 14h à Germont** : Découverte de la tourbière (avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, dans le cadre de la Fête de la Nature)
- **Samedi 10 octobre à 9h à Bairon** : Découverte du Vieil-Etang (avec le ReNArd dans le cadre de la Fête de la Nature)
- **Mercredi 21 octobre à 14h à Bairon** : Découverte de la faune et de la flore du Vieil-Etang en famille (avec la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois)

Gratuit, places limitées et sur inscription (obligatoire)

Inscrivez-vous !

Aurélien MUSU
Coordinateur Natura 2000
natura2000@argonne-ardennaise.fr
03 24 71 59 93
06 37 73 33 18

ET SI VOUS PARTICIPIEZ AUX CHANTIERS NATURE SUR LE MARAIS DE GERMONT ?

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne organise des chantiers nature pour contribuer à l'entretien du marais de Germont, site Natura 2000. L'enjeu est notamment de lutter contre des espèces exotiques invasives, dont la prolifération met en danger l'équilibre et la biodiversité.

- **Dimanche 19 septembre (arrachage du Sainfoin d'Espagne)**
- **Dimanche 11 octobre (chantier nature)**

Inscriptions et informations au 03 24 30 06 20



©Photo : Action Drones

Ma Haie pour les Hérissons : RDV en septembre

L'opération de revalorisation des haies continue ! A l'automne prochain, vous pourrez à nouveau commander des plants d'arbustes, d'arbres fruitiers et des abris pour la faune sauvage.



L'an dernier vous avez été nombreux à participer à la première étape de cette opération. 274 familles, exploitants agricoles, communes et écoles ont planté plus de 4700 arbres et arbustes de différentes essences, sélectionnées pour leur intérêt en terme de biodiversité et leur caractère typique de la région. 88 gîtes à hérissons, hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux et gîtes à chauves-souris ont également été installés par les participants à cette opération.



Les haies ont de nombreux bienfaits pour la biodiversité, contre l'érosion des sols et en faveur de notre cadre de vie.

Préserver la biodiversité

Grâce à l'opération «Ma Haie pour les Hérissons», les plants et les abris pour la faune sont subventionnés entre 60% et 80% par la région Grand-Est et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Cette action collective d'ampleur concourt à restaurer la «trame verte» en recréant un réseau de haies sur notre territoire. De nombreuses espèces en dépendent et c'est un atout pour

certaines cultures agricoles. Les haies sont précieuses pour notre cadre de vie.

Surveillez votre boîte aux lettres

En septembre prochain, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un bon de commande qui vous permettra à nouveau de choisir des plants d'arbres et d'arbustes, ainsi que des équipements pour la faune sauvage. Les conditions de vente seront quasiment identiques à celles proposées en 2019. Attention, certaines variétés et certains

modèles d'abris sont en quantités limitées et cette opération est parfois «victime de son succès»!

Pour vous aider à faire vos choix, des permanences-conseils auront lieu près de chez vous les 12, 19 et 26 septembre 2020. Les produits commandés seront disponibles fin novembre, aux alentours de la Sainte-Catherine quand, c'est bien connu, «tout arbre prend racine». En 2021, une troisième et dernière vague de commandes sera proposée.

Contactez-nous !

Valérie GENESSEAUX
Coordnatrice Trame Verte et Bleue
03 51 50 70 06
mahaie@argonne-ardennaise.fr

avec le soutien de la Région



Apprenez à tailler les fruitiers à noyaux



L'hiver dernier, une séance avait été proposée sur la taille des fruitiers à pépins.

Dans le cadre de l'opération «Ma Haie pour les Hérissons», la Communauté de Communes organise des formations qui participent à la diffusion des savoirs-faire de terrain. Planter des arbres et des haies, c'est bien. Savoir les entretenir durablement, c'est mieux ! RDV le samedi 29 août pour une session consacrée à la taille des fruitiers à noyaux (cerisiers, pruniers) qui s'effectue idéalement après la récolte des fruits. Elle sera animée par l'association «Croqu'Ardenne». D'autres sessions seront proposées à l'automne et pendant l'hiver, en fonction des travaux de saison.

Formation gratuite (1/2 journée, 14h-17h), sur inscription auprès de Valérie GENESSEAUX (places limitées) au 03 51 50 70 06 ou sur mahaie@argonne-ardennaise.fr

L'Office de tourisme obtient le label "Toutourisme"

On vous a toujours dit que de partir en vacances avec votre chien serait trop compliqué ? Ou que vous ne profiterez pas assez de votre séjour avec lui ? En Argonne Ardennaise, on vous réserve un accueil tout particulier pour vous faire passer un superbe séjour avec toutou !

Récemment labellisé «Toutourisme», l'office de tourisme réserve désormais un accueil tout particulier aux propriétaires d'animaux de compagnie.



Le label «Toutourisme» vise à offrir aux visiteurs une offre touristique adaptée pour leurs compagnons. Nous avons répertorié dans une nouvelle brochure (le « toutouguide »), tous les hébergements, restaurants

et sites touristiques de l'Argonne en Ardenne qui acceptent les animaux de compagnie. Ce guide sera offert avec un kit de bienvenue incluant des sacs de propreté, des friandises et un magazine de l'association 30 Millions d'Amis qui parraine le label. En plus de ce kit d'accueil, un «toutoubar» est mis à disposition toute l'année dans l'office de tourisme pour que nos amis puissent se désaltérer. L'objectif de ce label est de faire de notre destination un lieu de séjour agréable et propre pour tous les habitants et les visiteurs de l'Argonne Ardennaise.



Et si nous mangions local ?

Optons pour des produits issus des terres près de chez nous, du frais et le goût du vrai. Il est aujourd'hui possible de remplir notre frigo et nos placards avec le circuit court, directement du producteur au consommateur.

Faites vos courses en quelques clics

En ligne avec le DRIVE FERMIER à Vouziers : les producteurs vous accueillent et confectionnent vos commandes. Fruits & légumes, produits laitiers, miel, boissons, pains, poissons, viandes/volailles & charcuterie, œufs, farine et plats préparés. Tous les produits disponibles

sont visibles sur l'interface, vous n'avez plus qu'à remplir votre panier. Passez votre commande du mercredi au mardi, sélectionnez votre heure de retrait et récupérez vos articles le jeudi de 16h à 20h. Prêt à tester ?

www.drive-fermier.fr/vouziers/

Du potager à votre assiette

Légumes, fruits, viandes, fromages... De quoi préparer vos plats et desserts maison. Certains producteurs vous accueillent directement à la ferme : la liste est consultable sur notre site internet www.argonne-en-ardenne.com à la rubrique saveurs locales.

Si vous préférez, attrapez votre panier, direction la place Carnot à Vouziers le samedi matin pour son marché hebdomadaire. Coté marchés producteurs, les RDV à ne pas manquer :

> Tous les 2^{ème} et 3^{ème} mercredis du mois, de 14h à 20h, respectivement sur la place Carnot, à Vouziers et à Monthois (organisé par Dynamic Argonne)

> Tous les 1er et 3ème jeudis du mois, de 17h à 19h à Boulton-Aux-Bois (organisé par le collectif de producteurs et la Maison des Activités Rurales et Solidaires).

Découvrez l'association Richesses d'Ardenne, elle regroupe des producteurs et artisans de notre territoire. Elle organise chaque année « les 4 saisons vouzinoises » : des producteurs vous ouvrent leurs portes pour des marchés campagnards et artisanaux sur 6 dates.



Argonne en Ardenne, destination connectée

Restez connecté

Conformément aux directives du gouvernement pour limiter la propagation du COVID-19, l'office de tourisme a fermé ses portes jusqu'au 2 juin 2020. Confinement, télétravail, l'office a dû réinventer son quotidien pour mener à bien ses missions de conseil et de promotion du territoire.

Privé de touristes durant cette période, l'équipe de l'office a misé sur ses outils numériques pour rester en contact avec son public, et promouvoir sa destination auprès de nouvelles clientèles. Devinettes sur le territoire pour animer les réseaux sociaux, création de contenus sur son site internet (rubrique actualités)... l'office a su conserver son rôle d'ambassadeur de destination touristique.

Concernant l'accompagnement des professionnels du tourisme, une cellule de soutien a été créée

en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, pour soutenir les prestataires du territoire.



L'espace « pro » du site internet de l'office, a été complètement refondu afin d'y recenser tous

les liens et contacts utiles pour communiquer sur les dispositifs d'aide et les mesures d'accompagnement.

Suivez-nous !

Que vous soyez professionnels du tourisme ou résident du territoire, n'hésitez pas à nous retrouver sur les réseaux sociaux. Désormais, vous pouvez également suivre l'actualité touristique en vous abonnant gratuitement aux newsletters de l'office de tourisme. Deux versions sont disponibles, la newsletter « Pro du Tourisme » et la newsletter « Grand Public ». Pour vous inscrire, c'est très simple, il suffit de vous rendre sur le bas de page de notre site internet

www.argonne-en-ardenne.fr
et cliquer sur « les bons plans de l'Argonne ».



Office de Tourisme Argonne en Ardenne
10 place Carnot à Vouziers
Tel: 03 24 71 97 57

www.argonne-en-ardenne.fr

 @destination.argonne.ardenne

L'Argonne sans frontières

Les Offices de Tourisme de Vouziers, Sainte-Ménéhould et Clermont-en-Argonne ont créé une nouvelle brochure de promotion de l'Argonne. Sur 8 pages, elle met en évidence les atouts de notre destination : nature, patrimoine & mémoire, saveurs locales et bien-être.

Ce document ne remplace pas les brochures très complètes qui recensent les bonnes adresses de toute l'Argonne ; il est la bande-annonce qui donnera envie au plus grand nombre de séjourner dans notre région. Il sera diffusé lors de salons et à travers

des opérations communes aux trois Offices de Tourisme.



(Re)découvrez votre territoire !

Vous cherchez des activités à faire en famille ou entre amis ? Cet été, l'office de tourisme vous propose deux jeux de piste à faire en extérieur et en toute autonomie pour découvrir sa destination Argonne en Ardenne.

A la découverte du patrimoine de Semide

Village fleuri depuis 1986 avec l'obtention d'une première fleur, le village en compte aujourd'hui quatre depuis 2002. Une amoureuse de ce beau village, Chantal Oudin-Deville a souhaité valoriser et faire connaître à tous la richesse de Semide. Ayant rassemblé toutes les informations nécessaires à l'élaboration du contenu, elle a travaillé avec l'Office de Tourisme pour la réalisation du livret.

Votre mission si vous l'acceptez, sera de vous balader à travers le village à la recherche de ses particularités patrimoniales. A la fin du jeu de piste, le village aux quatre fleurs n'aura plus de secrets pour vous ! Véritable lieu aux multiples facettes, Semide vous offrira davantage à découvrir à l'issue de cette aventure.



Retrouvez le livret jeu en version papier à l'office de tourisme et en version numérique sur notre site internet www.argonne-en-ardenne.fr (à télécharger depuis l'espace brochures).

A la recherche de l'avion de Roland Garros

Le temps d'une journée, munissez-vous de votre kit d'explorateur et partez à la

recherche des pièces de l'avion de Roland Garros à travers la ville de Vouziers. Paul Verlaine, Albert Caquot ou encore Hippolyte Taine vous accompagneront pour vous faire découvrir autrement le patrimoine vouzinois. Constitué d'un sac, du livret ludique, d'un crayon de papier, de crayons de couleurs et des pièces d'avion, le kit d'explorateur est disponible et en vente à l'office de tourisme.

N'oubliez pas de partager avec nous vos aventures sur les réseaux sociaux avec le #argonneardenne et #enigmesenargonne.



Faites briller l'Argonne Ardennaise !

Comment ? En participant au prochain concours photo de l'Office de Tourisme !

Quand ? Du 2 juillet au 31 août.

Cet été, partagez avec nous vos plus belles photos de notre destination sur le thème «reflets & lumières». N'hésitez pas à être original et créatif ! 3 prix sont à gagner. Notre jury élira ses 2

photos «coup de cœur», la photo qui obtiendra le plus de likes déterminera notre 3^{ème} gagnant.

Pour participer

1. Suivez notre page Instagram @destination_argonne_ardenne
2. Prenez une photo du territoire en tenant compte du thème
3. Postez-la sur Instagram avec le hashtag #argonneardenne2020

Soutenez le ou la futur(e) gagnant(e) en likant votre/vos photo(s) favorite(s) !

Le petit plus : votre participation n'est pas limitée, c'est à volonté si vous respectez les 3 critères.



Crédit photos
Jean-Luc LAMBERT



Le Parc Argonne Découverte, une bouffée d'oxygène pour les vacanciers

Après 3 mois de fermeture imposée par le confinement et le contexte sanitaire, le Parc Argonne Découverte a rouvert ses portes fin juin. L'attente était forte : après les restrictions et le cantonnement à la maison, la plupart des familles ont envie cet été de pratiquer des loisirs de pleine nature.

La Communauté de Communes a adopté un protocole sanitaire adapté aux lieux, tout en cherchant à maintenir une offre d'activités importante et variée. Quelques limitations ont dû être mises en œuvre, comme l'absence d'animations avec les soigneurs, afin d'éviter les attroupements. Elles ont été remplacées par le nourrissage à heures fixes des loups, oiseaux, rats laveurs et autres animaux de la ferme. En compensation, le tarif réduit est appliqué à tous les visiteurs.

Tarif réduit pour tous

Habituellement, 50% de la fréquentation est réalisée d'avril à juin. A défaut de « rattraper » le manque à gagner du printemps, la réouverture estivale permettra de renouer avec les touristes et les habitués. Il semble évident que les événements récents jouent plus que jamais en faveur du tourisme vert, et des destinations un peu secrètes, moins bondées que la Côte-d'Azur... Dans cette perspective, le Parc Argonne Découverte est l'un des meilleurs ambassadeurs de notre territoire !

- Ouvert tous les jours de 10h à 19h jusqu'au 31 août
- Tarif réduit (jusqu'à la reprise normale des animations) adulte 12€, enfant 3-11 ans 9€
- Restaurant ouvert tous les midis (nombre réduit de couverts)
- Aires de pique-nique ouvertes



Les loisirs nature ont la cote, plus que jamais !

Le bâtiment d'accueil agrandi



L'extension du bâtiment d'accueil du Parc Argonne Découverte, grand chantier lancé en 2019, s'est terminée l'hiver dernier. La boutique de souvenirs en a profité pour s'agrandir, et des équipements ont été ajoutés : WC supplémentaires, création d'une infirmerie et d'espaces dédiés au personnel.

Les mesures sanitaires limiteront la circulation des visiteurs dans les bâtiments cet été, mais c'est un nouvel atout pour entretenir la belle dynamique engagée ces dernières années.

Parc Argonne Découverte
Centre de soins pour la faune sauvage
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr



Une nouvelle portée de louveteaux arctiques

Cela ne fait plus de doute : Yéti et Amande, arrivés il y a 18 mois pour fonder une nouvelle meute de loups au Parc Argonne Découverte, s'entendent à merveille ! Pour la deuxième année consécutive, la femelle a donné naissance à une portée de louveteaux : 3 femelles et 2 mâles. Cette fois, des accouplements ont été observés dès mi-février, et les naissances ont eu lieu plus tôt, fin avril. C'est probablement dû au climat très doux de l'hiver dernier.



Les premières semaines, ils sont aussi gris que les louveteaux d'Europe



Dans les bois d'Olizy-Primat, la vie de la meute rythme les visites au Parc Argonne Découverte : chaque loup révèle son tempérament, ses habitudes, ses particularités, et chaque saison a son intérêt... Un nouveau poste d'observation a d'ailleurs été aménagé cet hiver afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux visiteurs.



Parc Argonne Découverte
RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr
f i t y

Concours "J'agis pour les animaux" : des collégiens de Vouziers récompensés

A l'automne dernier, le Parc Argonne Découverte lançait un concours afin d'encourager les petits et grands gestes de proximité favorables à la faune sauvage.

Dans la catégorie Scolaires, la participation a été contrariée par le confinement, mais cela n'a pas empêché les 6ème2 du collège de Vouziers de remporter une visite pédagogique, qu'ils pourront effectuer avec leur professeur de sciences Béatrice Bardiaux. Après s'être documentés, ils avaient rencontré Stéphanie Tourtiaut de ReCréNature, qui leur a appris à confectionner des hôtels à insectes. Un bel exemple d'engagement, et de travail en réseau avec des acteurs locaux.

Dans la catégorie Citoyens,



Ils ont construit des hôtels à insectes.

plusieurs familles d'Argonne et d'ailleurs ont agi autour de leur maison et dans leur jardin. Certaines ont même profité de la période de confinement pour mener à bien leurs projets d'hôtels à insectes, de mangeoires et d'aménagement pour les héris-

sons. Un adolescent de Châlons et sa maman ont remporté une séance « Animalier d'un jour » à vivre dans les coulisses du Parc Argonne Découverte, et 2 autres familles ont gagné des pass illimités pour revenir régulièrement observer les animaux.

La santé de nos forêts en question

Depuis quelques années, notre territoire est régulièrement confronté à des problèmes de défoliation (pertes de tout ou partie des feuilles) des chênes liés à la multiplication des chenilles processionnaires du chêne. Outre les dommages pour la forêt, elles présentent un risque sanitaire important.

Les chenilles de ce papillon de nuit sont redoutées pour les urtications qu'elles provoquent chez l'homme, ainsi que chez les animaux domestiques et sauvages. C'est d'ailleurs la principale espèce proliférative en région Grand Est.

Mieux connaître la chenille processionnaire du chêne

A partir de son éclosion en avril, cette chenille traverse 6 stades larvaires. Au troisième stade, vers la mi-mai, les chenilles se dotent de longs poils soyeux caractéristiques, mais aussi de poils microscopiques contenus dans des glandes et qui peuvent être éjectés en cas de stress de l'animal. Ce sont ces poils microscopiques et très durs qui contiennent une protéine toxique susceptible de déclencher des irritations très intenses de la peau et des muqueuses (démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives), mais aussi parfois des réactions allergiques (urticaire, difficultés respiratoires), qui deviendront de plus en plus sévères si les contacts avec l'allergène se répètent.



© Photo : Luc Hoogenstein

Pour les randonneurs ou les riverains d'arbres infestés, le risque sanitaire est maximal entre avril et juillet (la chenille se reconnaît alors à sa couleur grise, avec une bande dorsale noire et de longs poils blancs). Les nids tissés par les chenilles sur les arbres pour abriter leurs nymphes retiennent cependant une multitude de poils qui resteront urticants de longs mois s'ils sont préservés de l'humidité.

Comment limiter les risques ?

De nombreuses actions peuvent être mises en place pour lutter contre cette espèce. Attirez les mésanges dans votre jardin en installant des nichoirs, elles raffolent de ces chenilles, et des gîtes à chauve-souris, lesquelles mangeront les papillons adultes. (l'opération « Ma Haie pour les hérissons » propose ces équipements - voir page 16). Vous pouvez également utiliser des pièges à phéromones. L'objectif est de combiner les méthodes entre elles pour cibler différents stades de

l'insecte (chenilles, papillons) et les modes d'actions afin de maximiser les résultats.

Une action complémentaire vise à cartographier la présence de chenilles processionnaires du chêne dans le département, afin de mieux identifier les zones les plus touchées et prévenir les risques sur nos territoires. Si vous suspectez leur présence, vous pouvez envoyer un mail de signalement à Louis AUDREN (l.audren@fredonca.com), en indiquant le nom de la commune et le lieu précis, idéalement avec les coordonnées GPS. Ces méthodes permettront la mise en place d'une lutte efficace et respectueuse de l'environnement tout en limitant le risque dans le temps.



Contact : Louis AUDREN
l.audren@fredonca.com



Nid de chenilles processionnaires

© Photo : Richard Reinhardt

Le plâtre et les pneus ont leur benne !

Auparavant jetés avec les encombrants, les déchets de plâtre ont désormais une benne à part entière dans nos déchèteries. La Communauté de communes a contractualisé avec une entreprise spécialisée dans le retraitement et le recyclage de ce type de déchets.

Vous pouvez donc déposer :

- plaques de plâtre : standard, anti-feu, hydrofuge, haute-résistance et cloisons alvéolées
- carreaux de plâtre
- plaques de plâtre avec carrelage ou isolants.



De même, les pneus dont la collecte était habituellement ponctuelle devient permanente en déchèterie. Les particuliers peuvent venir déposer leurs pneus déjantés de véhicules légers (voiture, moto, scooters et vélos). La collecte ne concerne pas les professionnels (garagistes...), ni les agriculteurs (pneus de tracteurs) qui bénéficient de filière spécialisées.

Contactez-nous !

Service Environnement
03 24 30 55 71

Déchèteries : des horaires modifiés en cas de canicule

L'épisode de canicule que nous avons connu en 2019 et les fermetures qu'elle a engendrées, a incité les services à anticiper pour les saisons estivales suivantes. Une règle d'ouverture en horaires décalés a donc été instaurée.

Cette décision a été prise, comme dans d'autres régions, afin de protéger la santé des agents, mais aussi des usagers. En effet, les sites étant intégralement bitumés et sans ombre, la réverbération produite par le soleil au sol et au niveau des

benne peut monter jusque 70°C au plus fort de la journée.

Un roulement en matinées a été mis en place afin qu'au moins 2 déchèteries soient ouvertes tous

les jours (sauf le dimanche). Chaque habitant de l'Argonne Ardennaise peut se rendre dans n'importe laquelle des 6 déchèteries du territoire (liste et horaire de chacune en dernière page).

RÈGLES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN CAS DE CANICULE (À PARTIR DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE MÉTÉO FRANCE)

- ♻️ **Déchèterie de Vouziers** : ouverture continue du lundi au samedi de 8 h à 14 h.
- ♻️ **Autres déchèteries** : du lundi au vendredi de 8 h à 13 h en continu. Le samedi, seule la déchèterie prévue en ouverture le matin sera accessible de 9 h à 12 h. Celle prévue en ouverture l'après midi sera fermée.

Bien trier ses déchets pour bien les recycler

Il n'est plus permis d'en douter : la protection de notre environnement passe par une bonne gestion des déchets. En produire moins, bien sûr, mais aussi traiter de façon optimale ceux qui restent. Pour cela, chacun de nous a un rôle à jouer et cela commence à la maison !

Les consignes de tri mises en place en 2016 ont permis de réduire de façon notable les déchets dits «résiduels» (que l'on ne peut pas recycler. Néanmoins, des erreurs de tri subsistent, voire même augmentent (voir page suivante).

Plusieurs outils sont à votre disposition pour permettre de recycler les déchets correctement :

- le panneau ci-contre est apposé à côté de chaque point d'apport volontaire,
- Une réglette mémo tri vous a été distribuée avec cet exemplaire du 2C2A Mag'. En cas de doute, elle vous permet de faire le bon choix : tri ou ordures ménagères. Et comme elle est aimantée, c'est facile de la garder à portée de main !
- le site internet de Valodéa
- le site internet de l'Ademe

Et pour la déchèterie ? Ce sont les mêmes outils ! Un coup d'œil et le tour est joué !

En Argonne Ardennaise, pour bien recycler, il faut bien trier !

Ici, au Point d'Apport Volontaire, je dépose les emballages, le papier et le verre !
Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés, aplatis, non imbriqués et non déchiquetés.

Bouteilles et flacons en plastique | **Films** | **Sacs et sachets** | **Barquettes** | **Bouteilles** | **Pots et bocaux**

Pots et boîtes | **Papiers, journaux, magazines** | **Emballages en carton** | **Briques alimentaires** | **Emballages en métal** | **Cartons, documents, notices et couvertures**

Ne pas mettre dans les poubelles : **Les sacs à bas pour le plaisir et pour vous** | **budget ! Le coût des erreurs de tri dépasse le coût de la résidence.**

Déchèterie | **Bac Ordures Ménagères**

Composteur Déchèterie

Un doute, une question ? Service Environnement 03 24 30 55 71

argonne ardennaise

COVID-19 : ces déchets sont interdits en Points d'Apports Volontaires !



Il a été constaté une recrudescence des déchets suivants dans les conteneurs destinés au tri : mouchoirs en papier, masques, gants et blouses jetables.

Pour la sécurité des usagers, des agents chargés de la collecte et des agents du centre de tri, ce type de déchets doit impérativement être déposé avec les ordures ménagères en sac fermé.

Pas de sacs noirs en Point d'Apports Volontaires !



Les conteneurs sont destinés uniquement aux déchets recyclables.

N'y mettez pas de sacs poubelle noirs même s'ils contiennent des déchets recyclables.

Forte augmentation des erreurs au centre de tri, une quantité inquiétante...

L'ensemble des collectes sélectives du territoire sont dirigées vers le centre de tri départemental des déchets situé à Charleville-Mézières. Ce sont plus de 16 000 tonnes de déchets, triés par les ardennais dans les sacs, bacs et conteneurs de tri qui sont réceptionnées chaque année.



Quelle est la mission du centre de tri ?

Séparer les emballages triés en fonction de leurs matières afin de les expédier dans les filières de recyclages adaptées et ainsi, donner une seconde vie à nos emballages.

Cette mission est réalisée dans un premier temps de façon mécanique grâce à de nombreux outils (trommel, électro-aimant, trieuses optiques, bouche d'aspiration...) puis dans un second temps, le tri est affiné manuellement par les 18 trieurs présents en cabine.

C'est quoi le refus de tri ?



En plus de séparer les différents matériaux valorisables, les trieurs doivent faire face et extraire les erreurs de tri, également appelées refus de tri. Ces déchets sont donc manipulés quotidiennement par des hommes et des femmes et ce quelque soit leur nature.

En 2016, les Ardennais ont eu l'opportunité de voir leurs consignes de tri évoluer puisque désormais, tous les emballages se trient ! Or, bien que cette consigne simplifie le geste de tri, nous constatons une hausse importante des refus de tri. En effet, sur les 51kg/hab/an de déchets collectés, 11,5 kg/hab/an ne sont pas valorisés et sont donc enfouis. C'est 3kg/hab/an de plus qu'en 2017.

Parmi ces refus de tri qui ne sont pas des emballages, nous retrouvons divers objets : tuyaux d'arrosage, vêtements, piscines, bâches, jouets, appareils électriques et électroniques, pièces automobiles, bois, restes alimentaires, couches culottes, masques, seringues... Ces objets en fin de vie ont pourtant, pour la plupart d'entre eux, des filières dédiées (déchèteries, bornes à textile, composteurs, retour en magasin ou en pharmacie, ...). Ils ne doivent donc pas être jetés dans les sacs, bacs et conteneurs de tri car une fois réceptionnés au centre de tri, ils traversent l'ensemble des installations et outils et terminent leur course entre les mains des trieurs, ce qui n'est pas sans conséquences.

Quelles sont les conséquences de ces nombreuses erreurs ?

- Certaines erreurs (restes alimentaires, huiles...) salissent les emballages bien triés ce qui nous empêche de les valoriser et augmente encore le taux de refus. Cela engendre des pertes financières auprès des filières de reprise.
- Les grosses erreurs (bâches, grands cartons, planches de bois...) conduisent à des blocages sur la chaîne ce qui conduit à des arrêts de chaîne et par conséquent à des surcoûts.
- Certains objets abîment le matériel, perforent les tapis, bloquent les engrenages et nous impose de réparer la chaîne de tri ce qui engendre également des dépenses supplémentaires (arrêts de chaîne, maintenance, remplacement des pièces...).
- L'augmentation des erreurs de tri dégradent les conditions de travail déjà difficiles des trieurs qui doivent retirer en cabine beaucoup trop de déchets encombrants, souillés, malodorants ou potentiellement contaminés.
- Certains déchets comme le verre ou les déchets d'activité de soin à risques infectieux peuvent blesser les ripeurs et les trieurs ce qui n'est pas acceptable.

Le tri des déchets ménagers est un service public, financé par les collectivités et donc par les administrés. Il nous faut préserver ce service public et mettre tout en œuvre pour qu'il permette de valoriser au mieux les emballages produits, triés et collectés sur l'ensemble de notre territoire et ainsi maîtriser au mieux les coûts liés à la gestion des déchets.

Nous vous rappelons que le centre de tri traite uniquement les emballages et les papiers alors agissons ensemble, jetons moins et trions mieux !



Pour plus d'infos sur le centre de tri, visitez le virtuellement sur valodea.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
03 24 30 55 71



Plus d'infos dans le guide de l'Aderne
« Que faire de ses déchets ? »
sur.aderne.fr

Début des travaux pour la future Maison de Santé de Buzancy

Situé juste en face de la Mairie de Buzancy, le bâtiment qui accueillera la dizaine de professionnels de santé au premier semestre 2021 a commencé sa rénovation.

Extension des locaux intercommunaux

Dans la continuité de la mutualisation des services avec la ville de Vouziers, l'Argonne Ardennaise a acheté en 2019 le bâtiment situé à droite de la Mairie (à l'angle de la rue de Glasgow). Ces locaux seront réhabilités et étendus à l'arrière pour y accueillir l'ensemble des agents. Est aussi prévue la création d'un accueil commun entre les 2 bâtiments.



Aire d'accueil des gens du voyage

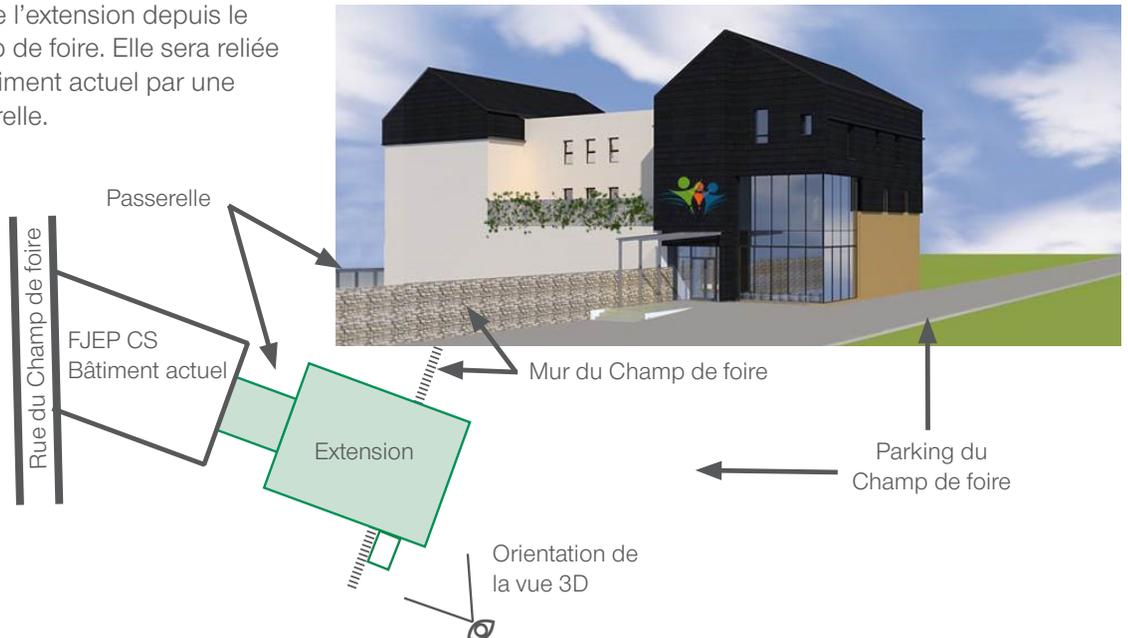
Suite à l'incendie volontaire de 2017 qui avait irrémédiablement endommagé le bâtiment d'accueil ainsi que les circuits d'eau et d'électricité, et les procédures juridiques étant terminées, la

reconstruction va pouvoir commencer dans les semaines qui viennent.

Le projet d'extension du FJEP CS La Passerelle dévoilé

Le travail avec l'architecte a permis de faire les plans et les vues 3D du futur bâtiment qui sera construit à l'arrière du FJEP CS et qui arrivera jusqu'au Champ de foire.

Vue de l'extension depuis le champ de foire. Elle sera reliée au bâtiment actuel par une passerelle.



En lien avec l'association « FJEP CS La Passerelle », l'Argonne Ardennaise se fait accompagner du bureau d'architecte TDA (Reims / Charleville-Mézières) pour construire une extension comprenant 3 niveaux et un sous-sol. L'entrée principale se situera au niveau du parking du Champ de foire. Un beau projet de grande envergure qui permettra de continuer à développer des actions sociales dans un bâtiment fonctionnel, agréable, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec un style architectural conçu dans la continuité du bâtiment existant.

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 17 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Deux de ces logements sont actuellement disponibles :



Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (Loyer : 470 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.)

Appartement (T5 /131 m²). RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC. A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC. Jardin à l'arrière du bâtiment à partager avec les autres locataires.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.



Terron-sur-Aisne (Loyer : 530€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.)

Appartement (135m²) à l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé. A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.

Habitat

Amélioration de l'habitat : les aides de l'Argonne Ardennaise

Deux aides sont proposées aux propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux pour rénover leurs habitations sur le territoire.



Habiter mieux en Ardennes

Pour qui ? Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés.

Pour quels travaux ? Amélioration énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, mise aux normes de logements dégradés.

Quelles aides ? Des conseils gratuits et personnalisés, des aides financières (de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la région Grand Est et de la Communauté de Communes, sous conditions*), des prêts incitatifs et des avantages fiscaux.



Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation de leur habitation principale.

Pour quels travaux ? Réfection de la toiture et ravalement de façade*.

Quelles aides ? Subvention maximale de 1 500 €, sous conditions de ressources*.



* Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez le service Habitat de la Communauté de Communes. **DANS TOUS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !**

Contactez-nous !

Caroline GUTKNECHT
Gestionnaire Habitat
03 24 30 23 94

Une équipe au service du territoire et de ses habitants

Siège administratif

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - 03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle, conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

(EN CAS DE CANICULE, HORAIRES MODIFIÉS, VOIR PAGE 22)

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au vendredi : 9h - 11h50 et 14h - 17h50
(fermée le jeudi matin) Samedi : 9h-11h50 et 13h-16h50

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h30 - 19h
Samedis : 25/07, 8 et 22/08, 5 et 19/09, 3,17 et 31/10

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h30 - 19h
Samedis : 25/07, 8 et 22/08, 5 et 19/09, 3,17 et 31/10

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h30 - 19h
Samedis 18/07, 1^{er} et 29/08, 12 et 26/09, 10 et 24/10

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h30 - 19h
Samedis 18/07, 1^{er} et 29/08, 12 et 26/09, 10 et 24/10

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h30 - 19h
Samedis : 25/07, 8 et 22/08, 5 et 19/09, 3,17 et 31/10



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAU
Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU
Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

Du 04/07 au 31/08 : Tous les jours
(même fériés) de 10h à 19h

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



Office de Tourisme Argonne en Ardenne

[Office de Tourisme]

Juillet-août : du mardi au samedi, 10h-12h30 et 13h30-18h

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.argonne-en-ardenne.fr



Relais d'assistantes maternelles

Liste des assistantes maternelles agréées, informations sur le contrat de travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :
Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00
Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison
de services
au public



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

La 2C2A gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94

Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER
Tél. 03 24 30 23 94